



# VILLE DE MENNECY

Boite Postale N°1  
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

DEC 68 16 11

## DECISION DU MAIRE

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

**Considérant** la nécessité de conclure une convention définissant les modalités de mise à disposition d'équipements par la Commune de Mennechy au profit de l'association French'brick dans le cadre de l'organisation de deux expositions Léo le 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2016 et les 26 et 27 novembre 2016 et que l'organisation de ces 2 expositions n'entraîne pas pour la commune de versement d'une subvention ou le paiement d'une prestation,

**VU** le projet de convention jointe en annexe,

### DECIDE

**Article 1** : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte la convention ci-annexée à intervenir entre la ville de MENNECY et l'association French'brick 65 Boulevard Charles de Gaulle – 91 540 MENNECY représentée par son président Monsieur SCHMITT.

**Article 2** : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux finances et aux travaux
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Animation

La présente décision sera insérée au registre des décisions de la ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 8 mars 2016



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennechy  
Conseiller Régional





## Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : [culturel@mennechy.fr](mailto:culturel@mennechy.fr)

[www.mennechy.fr](http://www.mennechy.fr)

**Ref : DEC 691612**

**Objet : Contrat Association HISTORIC (Campement Renaissance)**

**DECISION DU MAIRE**  
**CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC**  
**CAMPEMENT RENAISSANCE**

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennechy,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte le contrat entre la Ville de Mennechy et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC animera une reconstitution de campement historique Renaissance avec démonstrations et combats dans le cadre de la manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

**Article 2 :** La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 2 400 €, suivant le calendrier suivant : 50% d'acompte à la signature du contrat et 50% de solde le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,  
Maire de Mennechy.  
Conseiller Régional







## Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : [culturel@mennechy.fr](mailto:culturel@mennechy.fr)

[www.mennechy.fr](http://www.mennechy.fr)

**Ref : DEC 691613**

**Objet : Contrat Association HISTORIC (Spectacle de Feu)**

**DECISION DU MAIRE**  
**CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC**  
**SPECTACLE DE FEU**

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennechy,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte le contrat entre la Ville de Mennechy et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC donnera une représentation de son « Spectacle de Feu avec Danse » dans le cadre de la manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

**Article 2 :** La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 1 200 €, suivant le calendrier suivant : 50% d'acompte à la signature du contrat et 50% de solde le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,  
Maire de Mennechy  
Conseiller Régional





## Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : [culturel@mennecey.fr](mailto:culturel@mennecey.fr)

[www.mennecey.fr](http://www.mennecey.fr)

**Ref : DEC 691614**

**Objet : Contrat Association HISTORIC (location de costumes)**

**DECISION DU MAIRE**  
**CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC**  
**LOCATION DE COSTUMES**

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennecey,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecey, accepte le contrat entre la Ville de Mennecey et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC louera cent vingt (120) costumes Renaissance à la ville de Mennecey pour sa manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

**Article 2 :** La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 4 200 €, suivant le calendrier suivant : 50% d'acompte à la signature du contrat et 50% de solde le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennecey.

Fait à Mennecey, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,  
Maire de Mennecey  
Conseiller Régional



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Service de la Bibliothèque  
Bibliothèque de la Faculté de Médecine  
1205 Genève  
Téléphone: 022 279 1111  
Fax: 022 279 1112

Objet: Prêt de livres

Je soussigné, M. Jean-Luc LECHE,  
docteur en médecine, titulaire de la chaire de  
Médecine légale, à l'Université de Genève,  
demande le prêt de 10 exemplaires de  
l'ouvrage intitulé Le droit de la médecine,  
de M. J. LECHE, édité par Le Livre de Médecine,  
à Genève, en 1985, n° 123456789.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.



Je soussigné, M. Jean-Luc LECHE,  
docteur en médecine, titulaire de la chaire de  
Médecine légale, à l'Université de Genève,  
demande le prêt de 10 exemplaires de  
l'ouvrage intitulé Le droit de la médecine,  
de M. J. LECHE, édité par Le Livre de Médecine,  
à Genève, en 1985, n° 123456789.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.

Le présent ouvrage est destiné à être utilisé par 10 personnes de la Faculté de Médecine.



DELIBERATION	N°1 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**CONSIDERANT** que l'Association des Petites Villes de France rassemble les communes de 3 000 à 20 000 habitants, pour défendre leurs intérêts auprès de l'Etat et de l'Union Européenne,

**CONSIDERANT** que cette association regroupe des élus de toutes les sensibilités politiques,

**CONSIDERANT** que cette association diffuse des publications, dispense des formations et propose des conseils juridiques en contrepartie des frais d'adhésion,

**CONSIDERANT** que le coût de l'adhésion représente 0,09 euro / habitant, soit pour Mennecey la somme de 1 219,14 € pour l'année 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Mennecey à l'Association des Petites Villes de France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer tout document s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler cette adhésion dans le respect des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal.

**DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2016.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecey  
Conseiller Régional



**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°2 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE DESTINEE AUX BOURGS CENTRES - DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, et notamment son article 159,

VU le décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU la circulaire ministérielle du Premier Ministre du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local pour 2016,

VU la lettre circulaire d'appel à projets du Préfet de l'Essonne du 15 février 2016, précisant les conditions et modalités d'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

VU la note technique descriptive des travaux,

**CONSIDERANT** que la commune de Mennecy est éligible à cette dotation de soutien dont les modalités et conditions sont précisées dans la lettre circulaire préfectorale,

**CONSIDERANT** que des travaux de rénovation et d'extension de l'école de l'Ormeteau doivent être réalisés à compter de juillet 2016, et qu'ils sont éligibles à cette dotation de soutien à l'investissement,

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 160 000 € HT (soit 1 392 000 euros TTC), ces travaux comprenant la construction d'un nouveau bâtiment, la rénovation du bâtiment existant et le réaménagement de la cour de récréation,

**CONSIDERANT** que la commune peut demander une subvention représentant 25% du coût HT des travaux, soit la somme de 290 000 € au titre de cette dotation de soutien,



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** l'opération présentée au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres.

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé.

**SOLLICITE** la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres, pour un montant de 290 000 €, correspondant à 25 % du montant hors taxes du projet suivant :

**TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'ECOLE DE  
L'ORMETEAU,**

dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 160 000 € HT (soit 1 392 000 euros TTC).

**DIT** que les sommes nécessaires au financement de ce projet sont prévues au Budget Primitif de la commune en fonction de la date éventuelle de notification de la dotation, aux comptes correspondants en dépenses de la section d'investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'investissement aux comptes correspondants.

  
**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller régional**



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2





DELIBERATION	N°3 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-31, L2343-1, L2343-2, L2541-13, et D2343-3 et D2343-4,

VU le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur municipal et annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2015 de la Commune,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**ADOpte** le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Budget Principal de la Ville, dressé par Monsieur le Receveur municipal, conformément aux documents joints.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional

**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°4 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12 et son article L2121-14,

**CONSIDERANT** que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecey,

**CONSIDERANT** que le Maire ne peut participer au délibéré sur le compte Administratif et, qu'à ce titre, il est désigné un Président de séance pour mettre aux voix le Compte Administratif 2015 du Budget Principal,

**APRES** que Monsieur le Maire a quitté la séance le temps de permettre au Conseil Municipal de délibérer,

VU la note annexée à la présente délibération, détaillant les principaux éléments financiers,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**DESIGNE** comme Président de séance après que le Maire a quitté l'Assemblée Monsieur Claude GARRO.

**ADOpte** le Compte Administratif 2015 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

**Section INVESTISSEMENT :**

Exécution dépenses	10 777 939.66 €
Exécution recettes	10 558 165.47 €
Déficit de l'exercice	-219 774.19 €
Exercice antérieur reporté (excédent)	-201 982.56 €
Correction des restes à réaliser en dépenses	123 518.74 €
Correction des restes à réaliser en recettes	28 163.69 €

<b>SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTIONS DE</b>	<b>-517 111.80 €</b>
--	----------------------



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Section FONCTIONNEMENT :**

Exécution dépenses	18 348 071.32 €
Exécution recettes	20 185 888.79 €
Excédent de l'exercice	1 837 817.47 €
Excédent antérieur reporté	0 €

<b>SOIT UN EXCEDENT REEL APRES REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>1 837 817.47 €</b>
--	-----------------------

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :**

**1 320 705.67 €**



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

<b>POUR : 25</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 6</b>
<b>ABSENT : 2</b>





DELIBERATION	N°5 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2015,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture, après comptabilisation des deux sections de 1 320 705,67 €,

CONSIDERANT les reports d'investissement, soit 123 518,74 € en dépenses et 28 163,69 € en recettes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

**Au profit du compte 1068** – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 837 817,47 €

**Au compte 001** – Déficit d'investissement reporté : 421 756,75 €



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecey  
Conseiller Régional



**ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b> : 25
<b>CONTRE</b> : 4
<b>ABSTENTION</b> : 2
<b>ABSENT</b> : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°6 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2015</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

**CONSIDERANT** les acquisitions suivantes réalisées au titre de l'exercice 2015 :

Date d'acquisition	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais de notaire	Acquéreur
28/09/2015	Consorts BOTTE	Parcelle de terrain BI 213	Bd Charles de Gaulle	1,00 €	686,88 €	Commune
10/11/2015	Consorts DURAND	Terrain ZB 291	Bois de la Justice	38.000,00 €	1.800,00 €	Commune

**CONSIDERANT** les cessions suivantes réalisées au titre de l'exercice 2015 :

Date de cession	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais de notaire	Acquéreur
12/01/2015	Commune	Terrain BI 924	Rue du Puits Massé	18.000,00 €	Néant	Mme CHARLES
30/01/2015	Commune	Grange BI 925	7 rue de l'Ormeteau	140.000,00 €	Néant	M. BERNARD
01/04/2015	Commune	Terrain BK 634	27 rue de Milly	16.400,00 €	Néant	M. SESPLUGUES
25/06/2015	Commune	Terrain BI 946	Rue du bel air	54.054,00 €	Néant	M. et Mme CHERRIER
25/09/2015	Commune	Terrain BA 26	Bd Charles de Gaulle	1.500,00 €	Néant	M. et Mme TARDIF
16/12/2015	Commune	Terrain BA 27	Bd Charles de Gaulle	1.400,00 €	Néant	M. et Mme FAUCHERET

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2015.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
 Maire de Mennecy  
 Conseiller Régional



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°7 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DELIBERATION CADRE ANNUELLE FIXANT LE SEUIL AU-DESSOUS DUQUEL LES BIENS MEUBLES SONT COMPTABILISÉS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

**CONSIDERANT** l'intérêt de fixer par délibération cadre annuelle le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** de fixer à 250 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks, et qu'ils soient notamment conformes aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local (nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées), soient comptabilisés en section de fonctionnement. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.

**DECIDE** que les biens ne figurant pas à la liste de la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées, et sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité, pourront par « délibération expresse » être annexés à la « délibération cadre annuelle » comme conforme au seuil défini ci-dessus.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecey  
Conseiller Régional

**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>POUR : 31</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°8 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3,

CONSIDERANT la communication de l'état 1259 par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne – Pôle fiscalité directe locale,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de fixer les taux d'imposition 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

<b>18,48%</b>	<b>Taxe d'Habitation</b>
<b>18,63 %</b>	<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>
<b>104,08 %</b>	<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>

Les bases d'imposition prévisionnelles, et les produits attendus, au titre de l'année 2016, sont les suivants :

	<b>Bases d'Imposition prévisionnelles 2016</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>33 899 000</b>	<b>6 264 535 €</b>
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	<b>22 229 000</b>	<b>4 141 263 €</b>
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	<b>81 400</b>	<b>84 721 €</b>
<b>Produits =</b>		<b>10 490 519 €</b>

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 541 161,21 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2016) n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**



**ADOPTE A LA MAJORITE**

<b>POUR : 29</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 2</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°9 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 décembre 2015 mentionnant l'ensemble des subventions accordées au titre de l'exercice 2016, ainsi que leurs modalités de versement,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal de Mennecy en date du 4 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES** examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au chapitre 65 du Budget Primitif 2016,

**APRES** examen du document budgétaire, et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

**APRES DELIBERATION,**

**ADOPTÉ** la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et structures municipales dont le montant total s'élève à 391 720 € comme inscrit au chapitre 65.


**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

**BUDGET GENERAL :**

**Section Investissement : 5 418 323,90 Euros**

**Section Fonctionnement : 18 717 200 Euros**

**Soit un budget global de 24 135 523,90 Euros qui s'équilibre aux deux sections.**

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

<b>POUR : 25</b>
<b>CONTRE : 6</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Doça DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GILARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°10 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2015 : RAPPORT ANNUEL D'EMPLOI</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-2,

VU le rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2015 ci-annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain au cours de cet exercice et les conditions de leur financement,

**CONSIDERANT** qu'en 2015, le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) versé à la Commune s'élevait à 121 091 €,

**CONSIDERANT** les dépenses résultant des actions menées en matière de développement social, intervenues au cours de l'exercice 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**PREND ACTE** du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2015.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°11 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE APY QUALI CITE ILE DE FRANCE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2242-3,

VU le Code général des impôts et notamment les articles 170 octies, 200, 238 bis et 919 A,

VU la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

VU la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat aux associations et aux fondations,

VU l'arrêté ministériel du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière,

VU les instructions ministérielles du 13 juillet 2004 et 9 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 18 décembre 2015 relative à la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la porte de Paris,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 20 novembre 2015 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour le financement participatif entre la société COLLECT EN LIGNE et la commune de Mennecey,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de développer des partenariats pour financer le projet de la restauration de la Porte de Paris,

**CONSIDERANT** que la restauration de la Porte de Paris, monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques, peut bénéficier d'autres financements publics (en particulier de la part de l'Etat),

**CONSIDERANT** que la société APY QUALI Cité Ile de France, dans le cadre de sa volonté de promouvoir les initiatives locales en matière de préservation du patrimoine culturel, a décidé de soutenir le projet porté par la ville de Mennecey, et d'y apporter son concours, sous la forme d'une opération de mécénat pour un montant de 500 €,

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**APRES DELIBERATION,**

**ADOPTE** la convention de mécénat avec la société APY QUALI Cité Ile de France pour un montant de 500 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2016.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ABSENT : 2**

ADWITE A. C. ASSOCIATES

ADWITE A. C. ASSOCIATES is pleased to announce the opening of a new office in the City of Los Angeles, California.

ADWITE A. C. ASSOCIATES is pleased to announce the opening of a new office in the City of Los Angeles, California.

ADWITE A. C. ASSOCIATES is pleased to announce the opening of a new office in the City of Los Angeles, California.



John J. Adams  
Member of the Board  
California Engineers

ADWITE A. C. ASSOCIATES  
1000  
1000  
1000  
1000



DELIBERATION	N°12 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>REMISE DE PENALITES RELATIVES A UNE TAXE D'URBANISME</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L251A du livre des Procédures Fiscales,

VU le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 19 février 2016 relatif à la demande de remise gracieuse des pénalités, formulée par la SCI OLIXA, pour défaut de règlement des taxes d'urbanisme à la date d'exigibilité,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques pour le non paiement de la somme due par la SCI OLIXA, soit 381 euros,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**ACCORDE** une remise à titre gracieux du montant des pénalités dues par la SCI OLIXA, soit 381 euros.

**DIT** que cette délibération sera notifiée à la Direction Générale des Finances Publiques.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional

**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°13 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>RETRAIT DE LA DELIBERATION DECIDANT DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE DONT LA SUPERFICIE TOTALE EST INFERIEURE OU EGALE A 12 M<sup>2</sup> ET ADOPTION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE, A 60 % DE LA SURFACE DE PLANCHER DE LA CONSTRUCTION</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

VU la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 16 septembre 2011, décidant d'instaurer la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la Commune de Mennecey,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 25 septembre 2015, décidant d'augmenter la taxe d'aménagement au taux de 20% selon le périmètre défini sur la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 18 décembre 2015, décidant d'exonérer, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>,

VU la lettre d'observation de Monsieur le Préfet de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité, en date du 24 février 2016,

**CONSIDERANT**, en conséquence, la nécessité de rapporter cette délibération,

**CONSIDERANT** que le coût de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable est disproportionné par rapport à l'investissement que représente ce type de construction,

**CONSIDERANT** qu'il est possible d'exonérer partiellement les particuliers de la taxe d'aménagement qui engendre une fiscalité excessive pour ces constructions légères.



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**APRES DELIBERATION,**

**RAPPORTE** la délibération n°13 adoptée en Conseil Municipal, en date du 18 décembre 2015, décidant d'exonérer, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>.

**DECIDE** d'exonérer de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à 60 % de la surface de plancher de la construction.

**DIT** que la présente délibération s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et est valable pour une durée d'un an reconductible.

**DIT** qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2





DELIBERATION	N°14 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR FRANCK MARLIN, DEPUTE, POUR LA RESTAURATION DE LA PORTE DE PARIS</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU le règlement applicable pour l'utilisation de la réserve parlementaire, décrivant les conditions d'éligibilité et les modalités de financement,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 25 septembre 2015 relative à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le petit patrimoine touristique,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 20 novembre 2015 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour le financement participatif entre la société COLLECTE EN LIGNE et la commune de Mennecey,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire est une subvention exceptionnelle aux communes et à leurs groupements ou syndicats,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire est attribuée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale ou du Sénat,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire peut être sollicitée à hauteur de 80% du coût HT de l'opération,

**CONSIDERANT** que le Député Monsieur Franck MARLIN a proposé à la commune de Mennecey de bénéficier d'une réserve parlementaire au titre de son enveloppe,

**CONSIDERANT** que la restauration de la Porte de Paris peut être éligible au financement de la réserve parlementaire,

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le plan de financement et la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer le projet de restauration de la Porte de Paris.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député de l'Essonne, pour un montant de 5 300 euros, sachant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 58 941 euros HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

**DIT** que les recettes seront prévues au Budget Primitif dès leur notification officielle.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey,**  
**Conseiller régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2



THE UNITED STATES OF AMERICA  
DEPARTMENT OF JUSTICE

INVESTIGATION OF THE ACTS OF  
TERRORISM AND RELATED MATTERS  
IN CONNECTION WITH THE  
ATTACK ON THE WORLD TRADE CENTER  
ON SEPTEMBER 11, 2001

INVESTIGATION OF THE ACTS OF  
TERRORISM AND RELATED MATTERS  
IN CONNECTION WITH THE  
ATTACK ON THE WORLD TRADE CENTER  
ON SEPTEMBER 11, 2001

INVESTIGATION OF THE ACTS OF  
TERRORISM AND RELATED MATTERS  
IN CONNECTION WITH THE  
ATTACK ON THE WORLD TRADE CENTER  
ON SEPTEMBER 11, 2001

*[Handwritten signature]*

James M. ...  
Special Agent in Charge  
New York Office

100-100000000  
FBI  
NEW YORK  
SEP 11 2001

DELIBERATION	N°15 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR JEAN-VINCENT PLACE, SENATEUR, POUR LA RENOVATION DES RUES MARECHAL DE HAUTECLOQUE ET PUIITS MASSE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU le règlement applicable pour l'utilisation de la réserve parlementaire, décrivant les conditions d'éligibilité et les modalités de financement,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 25 septembre 2015, sollicitant des subventions au titre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes du Conseil Départemental de l'Essonne,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire est une subvention exceptionnelle aux communes et à leurs groupements ou syndicats,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire est attribuée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale ou du Sénat,

**CONSIDERANT** que la réserve parlementaire peut être sollicitée à hauteur de 80% du coût HT de l'opération,

**CONSIDERANT** que le Sénateur Monsieur Jean-Vincent PLACE a proposé à la commune de Mennecy de bénéficier d'une réserve parlementaire au titre de son enveloppe,

**CONSIDERANT** que la rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé peut être éligible au financement de la réserve parlementaire,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le plan de financement et la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer le projet de rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé.

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Vincent PLACE, Sénateur de l'Essonne, pour un montant de 7 000 Euros, sachant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 149 864 Euros HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

**DIT** que les recettes seront prévues au Budget Primitif dès leur notification officielle.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey,**  
**Conseiller régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR : 31</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>



DELIBERATION	N°16 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DENOMINATION DE VOIRIES DU PROGRAMME IMMOBILIER «LA CLOSERIE DE L'AQUEDUC» DE LA SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES ET DE LA SAS FRANCE PIERRE – RD 153 D – LIEU-DIT « LA REMISE DU ROUSSET »</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier, en date du 27 janvier 2016, reçu le 2 février 2016, de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES, demandant la numérotation postale à appliquer à leur opération,

VU le plan ci-annexé localisant chacune des voies concernées,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer les noms de voirie à l'intérieur de ce programme et de donner un numéro et une adresse postale,

**CONSIDERANT** la proposition de dénomination des voiries, faite par le Conseil Municipal des enfants lors de leur dernière commission, en date du 12 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** de dénommer les voiries internes du programme immobilier « La Closerie de l'Aqueduc » de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES et de la SAS FRANCE PIERRE situé sur la RD 153 D – Lieu-dit « La Remise du Rousset » :

1. Avenue du Caprais-Roy,
2. Rue de Villemer,
3. Rue du Lunain,
4. Rue de Cérilly,
5. Sente du Maroy,
6. Sente de la Bouillarde,
7. Impasse du Durteint,
8. Impasse du Miroir de Theil,
9. Impasse de la Voulzie,
10. Impasse des Bignons.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennechy**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR : 31</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°17 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DENOMINATION DE VOIRIE DU PROGRAMME IMMOBILIER «LES JARDINS DE MANACIUS» DE RBMG – 39, CHEMIN AUX CHEVRES</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la lettre, en date du 29 février 2016, de la Société RBMG, demandant la numérotation postale à appliquer à son opération,

VU le plan ci-annexé,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer le nom de la voirie à l'intérieur de ce programme et de donner un numéro et une adresse postale ;

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** de dénommer la voirie interne du programme immobilier « Les Jardins de Manacius » de RBMG situé 39, chemin aux Chèvres : Pierre BLANCHOT.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°18 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LA RESTAURATION DE LA PORTE DE PARIS</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

VU le Code du Patrimoine et notamment l'article L.621-27,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.421-1 ainsi que les articles R.421-16, R.431-11 et R.431-14,

VU le plan ci-annexé,

**CONSIDERANT** la nécessité de restaurer cet édifice qui se dégrade depuis plusieurs années,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un monument inscrit, les travaux devront faire l'objet du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme qui sera soumise, pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la restauration de la Porte de Paris située Rue du Maréchal Philippe de Hauteclocq dit « Général Leclerc » à MENNECY.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennechy  
Conseiller Régional



**ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>POUR : 31</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°19 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DEFINITION D'UN PERIMETRE DE PROJET EN VUE DE L'ADOPTION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL – SECTEUR GARE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3, L 332-11-4, L 331-15 et R 431-23-2,

VU la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion en date du 25 mars 2009,

VU la loi relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en date du 24 mars 2014 et notamment son article 165,

VU le décret du 22 mars 2010 pris pour application des dispositions d'urbanisme de la loi du 25 mars 2009 précitée,

VU le décret du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

VU le périmètre de projet décrit dans le plan ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

**CONSIDERANT** que le projet urbain partenarial (PUP) constitue un nouvel outil de financement des équipements publics rendus nécessaires par la réalisation d'un ou plusieurs programmes d'aménagement et de construction de logements, équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre des dispositions réglementaires, il est possible de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs et les constructeurs participeront, sur la base de conventions, à la prise en charge des équipements publics, qu'ils soient à réaliser ou déjà réalisés, dès lors que ceux-ci répondent aux besoins des habitants,

**CONSIDERANT** que, dans le secteur GARE, plusieurs parcelles classées constructibles au Plan Local d'Urbanisme peuvent être ouvertes à l'urbanisation et qu'il convient à ce titre d'informer les propriétaires et opérateurs potentiels des intentions de la collectivité en matière de PUP,

**CONSIDERANT** que les équipements publics, en particulier les infrastructures de réseaux, les équipements scolaires, périscolaires et de la petite enfance, pourraient être impactés par la réalisation de programmes de logements dans le périmètre précité,



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONSIDERANT** que le périmètre de projet précité donnera lieu le cas échéant à une convention de PUP signée avec le ou les opérateurs concernés, après adoption par le Conseil Municipal de ladite convention,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le périmètre de projet en vue de l'adoption d'un projet urbain partenarial pour le secteur GARE.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 25**

**CONTRE : 4**

**ABSTENTION : 2**

**ABSENT : 2**

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552). It is intended for the use of the recipient only.

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552). It is intended for the use of the recipient only.



CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552). It is intended for the use of the recipient only.

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552). It is intended for the use of the recipient only.



DELIBERATION	N°20 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET LES FOLIES DU PARC AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'administration générale en date du 14 mars 2016,

VU la délibération prise en Conseil Municipal de Mennecy, en date du 18 décembre 2015 et relative à la demande de subvention auprès du Département de l'Essonne et de la DRAC pour le projet « Les Folies du Parc »

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite solliciter une aide auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le projet culturel « Les Folies du Parc » qui se déroulera le 2 juillet 2016,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel du projet est estimé à 60 000 €,

**CONSIDERANT** que le Conseil Régional d'Ile de France est sollicité pour un montant de 10 000 €,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** la demande de subvention pour le projet « Les Folies du Parc » auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional

**ADOPTE A LA MAJORITE**

<b>POUR : 25</b>
<b>CONTRE : 2</b>
<b>ABSTENTION : 4</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°21 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARRAINAGE CULTUREL POUR LA POLITIQUE CULTURELLE 2016/2017 ENTRE LA SOCIETE ELRES ET LA COMMUNE DE MENNECY</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de contrat de parrainage culturel, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de consolider des partenariats pour développer la programmation culturelle annuelle, et contribuer ainsi à sa réussite,

**CONSIDERANT** l'intérêt marqué par la société ELRES, et sa proposition de renouveler son partenariat et son soutien financier pour la politique culturelle 2016/2017,

**APRES DELIBERATION,**

**ADOpte** le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2016/2017 à signer entre la société ELRES et la commune de Mennecy,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2016.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller régional

**ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b> : 27
<b>CONTRE</b> : 4
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 23**

**Date de convocation : 18 mars 2016**

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

**POUVOIRS :**

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

**ABSENT :**

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°22 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARRAINAGE CULTUREL POUR LA SAISON CULTURELLE 2016/2017 ENTRE LA SOCIETE FRANCE PIERRE 2 ET LA COMMUNE DE MENNECY</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission Culture / Sports / Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU le projet de contrat de parrainage culturel, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de développer des partenariats pour accompagner la politique culturelle,

**CONSIDERANT** l'intérêt marqué par la FRANCE PIERRE 2 et sa proposition de renouveler son soutien financier pour la saison culturelle 2016/2017,

**APRES DELIBERATION,**

**ADOpte** le contrat de parrainage pour la saison culturelle 2016/2017 à signer entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2016.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller régional



**ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b> : 27
<b>CONTRE</b> : 4
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°23 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION CSM FOOTBALL</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy relative à l'adoption de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Club Sportif Mennecy Football en date du 5 avril 2013,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la commune de Mennecy souhaite développer et promouvoir le sport en général,

**CONSIDERANT** que l'association CSM Football a pour objet de promouvoir la pratique sportive du Football à Mennecy,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir une convention d'objectifs déterminant les relations entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** la convention jointe en annexe entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°24 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION MENNECY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy relative à l'adoption de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique en date du 5 avril 2013,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la commune de Mennecy souhaite développer et promouvoir le sport en général,

**CONSIDERANT** que l'association Mennecy Gymnastique Rythmique a pour objet de promouvoir la pratique sportive de la gymnastique rythmique à Mennecy,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir une convention déterminant les relations entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** la convention jointe en annexe entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR : 31</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>ABSENT : 2</b>



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°25 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET PRIMAIRE J. JUDITH ET LES MYRTILLES</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du conseil municipal de Mennecy en date du 19 décembre 2014 modifiant le règlement afin d'intégrer un changement de tarification des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires,

VU l'avis du Comité Technique en date du 9 décembre 2015,

VU l'avis de la commission Vie scolaire, Périscolaire, Jeunesse, Petite enfance, Jumelage en date du 4 février 2016,

VU le projet de règlement de fonctionnement des ALSH Joseph JUDITH et Les Myrtilles ci-annexé,

**CONSIDERANT** que le règlement de fonctionnement des structures fait partie des documents obligatoires à fournir lors des demandes de subvention, les habilitations et les agréments des structures accueillant des mineurs,

**CONSIDERANT** que le règlement de fonctionnement doit être communiqué aux familles dans les meilleurs délais pour le bon fonctionnement de la structure,

**CONSIDERANT** l'intérêt de modifier l'organisation de l'accueil administratif dans l'intérêt des familles,

**CONSIDERANT** que la suppression de la réservation du mercredi, du matin et du soir (accueils périscolaires et ALSH) facilitera l'accueil des enfants, étant entendu que la pré-inscription est maintenue pour les périodes de vacances scolaires en ALSH,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Joseph Judith et Les Myrtilles, ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>POUR</b> : 31
<b>CONTRE</b> : 0
<b>ABSTENTION</b> : 0
<b>ABSENT</b> : 2



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°26 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL A TEMPS COMPLET</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

VU le décret n° 2006- 1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C,

VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de prévoir la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet pour la nomination d'un agent par voie de mutation,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal pour l'exercice 2016.

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller régional

**ADOPTE A LA MAJORITE**

<b>POUR : 27</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 4</b>
<b>ABSENT : 2</b>

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION	N°27 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 1<sup>e</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratif de 2<sup>e</sup> classe,

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C,

VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

**CONSIDERANT** la nécessité de prévoir la création de 3 postes d'adjoints administratifs de 1<sup>e</sup> classe à temps complet pour deux agents qui remplissent les conditions d'avancements de grade à l'ancienneté ainsi que pour un agent éligible à un avancement de grade car il est inscrit sur liste d'aptitude après réussite à l'examen professionnel,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création de 3 postes d'adjoint administratifs de 1<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement aux emplois ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que les postes occupés par les agents avant ces nominations sont supprimés. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2016.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller régional



**ADOPTE A LA MAJORITE**

<b>POUR : 27</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 4</b>
<b>ABSENT : 2</b>





Mennechy, le 18 mars 2016

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le vendredi 25 mars 2016 à 20h30  
Salle du Conseil Municipal**

## **INFORMATIONS :**

- Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1	DEC 39 16 04	Décision du Maire relative à la convention à intervenir entre la psychologue Madame MESSIER-FAURE et la ville de Mennechy pour l'organisation de séances d'analyse des pratiques à destination des animatrices.
2	DEC 50 16 05	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société OPERIS et la ville de Mennechy pour la maintenance d'un logiciel dénommé « OXALIS ».
3	DEC 50 16 06	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société LOGITUD Solutions et la ville de Mennechy pour la maintenance d'un logiciel dénommé « COMEDEC ».
4	DEC 53 16 07	Décision du Maire relative à l'avenant n°1 de la convention à intervenir entre la CCVE et la commune de Mennechy pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts).
5	DEC 56 16 08	Décision du Maire relative à la réforme de plusieurs matériels et mobiliers obsolètes en vue de leur destruction.
6	DEC 60 16 09	Décision du Maire l'autorisant à réformer un véhicule Peugeot Expert afin de le vendre.
7	DEC 60 16 10	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société NEWDREAM GENERATION Voyages et la commune de Mennechy pour l'organisation d'un séjour à PRAGUE pour le Pôle Loisirs Découvertes.

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2016

## ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

### **I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Adhésion de la commune à l'association « Les Petites Villes de France »  
**Rapporteur : Jouda PRAT**
2. Dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres – dépôt d'une demande de subvention

### **II. FINANCES**

**Rapporteur : Claude GARRO**

3. Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal
4. Approbation du compte administratif 2015 du Budget Principal
5. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2015
6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2015
7. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement
8. Vote des taux d'imposition 2016
9. Adoption du Budget Primitif 2016 – budget principal de la commune
10. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2015 : rapport annuel d'emploi
11. Adoption d'une convention de mécénat avec la société APY QUALI CITE ILE DE FRANCE
12. Remise de pénalités relatives à une taxe d'urbanisme
13. Retrait de la délibération décidant de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> et adoption de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à 60 % de la surface de plancher de la construction
14. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député, pour la restauration de la Porte de Paris
15. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Vincent PLACE, Sénateur, pour la rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé

### **III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

16. Dénomination de voiries du programme immobilier «La Closerie de l'Aqueduc» de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES et de la SAS FRANCE PIERRE – RD 153 D – lieu-dit « La Remise du Rousset »
17. Dénomination de voirie du programme immobilier «les Jardins de Minacius» de RBMG – 39, chemin aux chèvres
18. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la restauration de la Porte de Paris
19. Définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial – secteur gare

### **IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE**

**Rapporteur : Francis POTTIEZ**

20. Demande de subvention pour le projet Les folies du Parc auprès du Conseil Régional d'ILE DE FRANCE
21. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2016/2017 entre la société ELRES et la commune de Mennecy
22. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison culturelle 2016/2017 entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy  
**Rapporteur : Annie PIOFFET**
23. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football
24. Convention d'objectifs régissant les relations entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique

---

**Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex**

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

V. **SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE**

**Rapporteur : Sylvie PERUZZO**

25. Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et élémentaire J. JUDITH et LES MYRTILLES

VI. **PERSONNEL**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

26. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet  
27. Création de trois postes d'Adjoint Administratif territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

VII. **ETAT CIVIL**

**Rapporteur : Marie-José PERRET**

28. Jurés d'assises

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de MenneCY**  
**Conseiller Régional**

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e), .....

Agissant en qualité de .....

Donne pouvoir pour me représenter à .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :

---

**Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex**

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY



# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

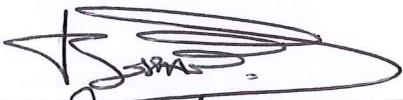
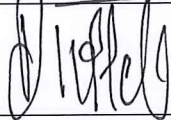
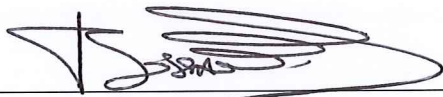
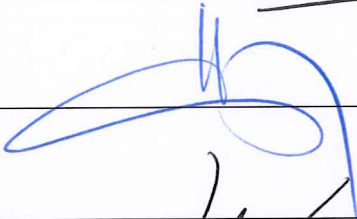
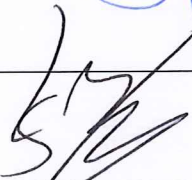
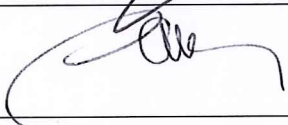

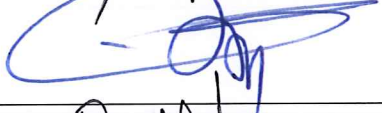
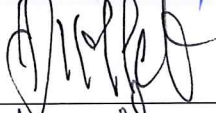
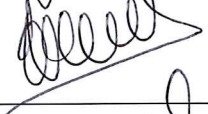
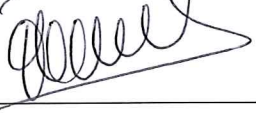

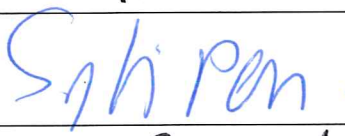
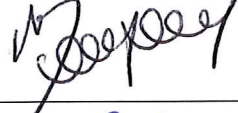

### ABSENT :

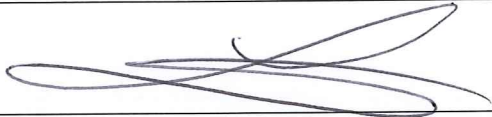
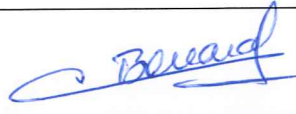
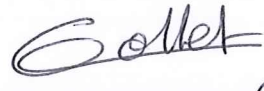
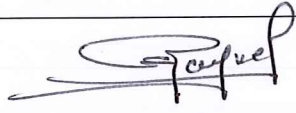

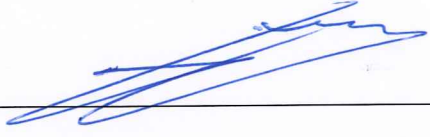
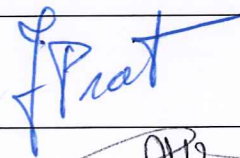
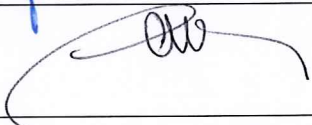
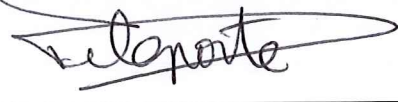
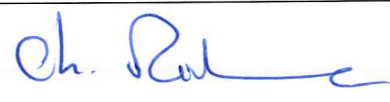

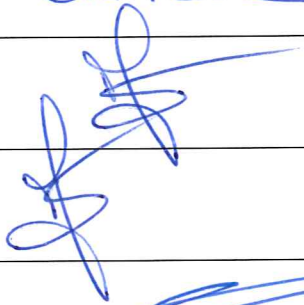
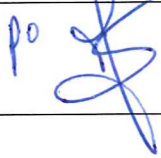

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**FEUILLE DE PRESENCE**

**Conseil Municipal du 25 mars 2016**

<b><u>Prénoms NOMS</u></b>	<b><u>SIGNATURES</u></b>
Xavier DUGOIN	
Annie PIOFFET	
Romain BOSSARD	
Francis POTTIEZ	
Sandrine LEROTY	
Jean FERET	
Gilles BRANDON	
Anne-Marie DOUGNIAUX	
Alain LE QUELLEC	
Jérémie ARTHUIS	
Corinne SAUVAGE	
Elisabeth VASSEUR	
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	
Sylvie PERUZZO	
Astrid BALSSA	

<b>Jean-Marc RITA LEITE</b>	
<b>Elisabeth DELAGE</b>	
<b>Christian BOUARD</b>	
<b>Christine COLLET</b>	
<b>Serge RAYNEL</b>	
<b>Sandra HARTMANN</b>	
<b>Patrick LEGRIS</b>	
<b>Carina COELHO</b>	
<b>Jouda PRAT</b>	
<b>Claude GARRO</b>	
<b>Dora DELAPORTE</b>	
<b>Christian RICHOMME</b>	
<b>Annette GILLES</b>	<sup>PO</sup> 
<b>Jean-Stéphane MARTIN</b>	
<b>Thierry GUEZO</b>	<sup>PO</sup> 
<b>Julien SCHENARDI</b>	
<b>Valérie GIRARD</b>	